



Vin du pays de Herve

Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

BCE 0680 954 153

ayant son siège social à Herve, Sur le Try, 11

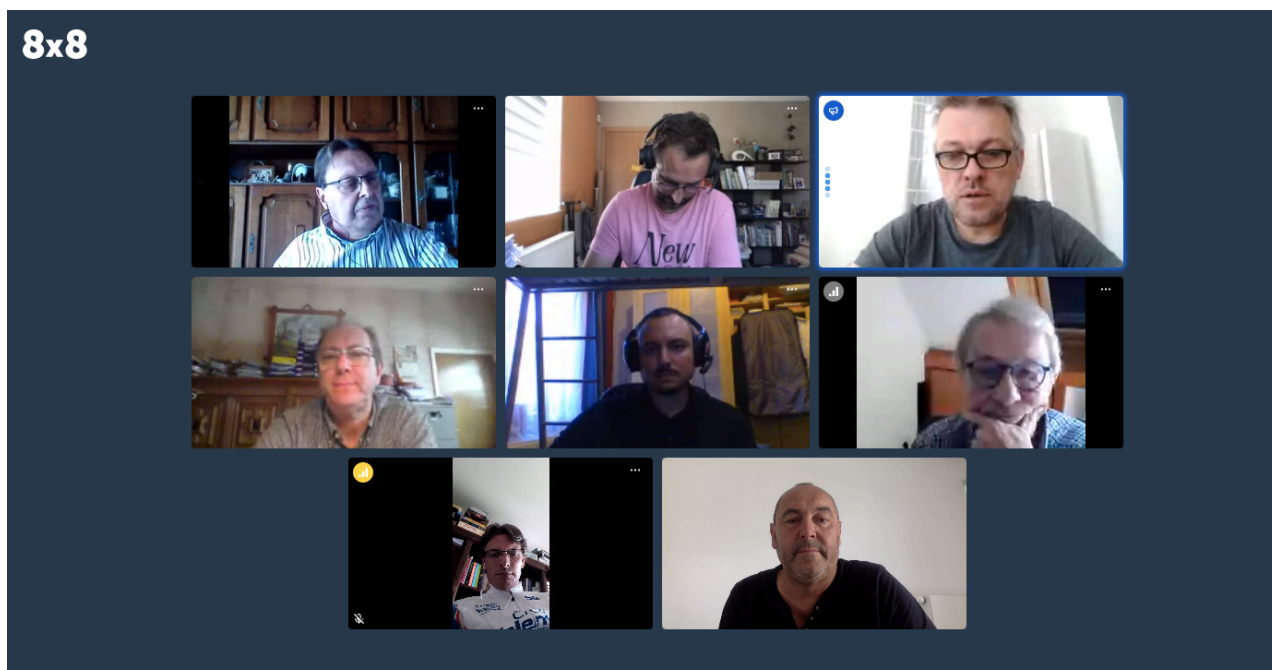
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 juin 2020 **tenue par vidéo conférence pour cause de coronavirus.**

La séance est ouverte à 12 h 00.

En raison de la pandémie COVID-19, le conseil d'administration a décidé conformément aux dispositions de l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 *portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19*, et singulièrement de son article 6, d'interdire la participation physique des coopérateurs à l'assemblée générale et d'imposer le recours au vote à distance.

L'Assemblée Générale se déroule alors par video-conférence sur le réseau 8X8.

Sont présents : Frédéric Breulhez, Eric Preudhomme, Xavier Bartholomé, Roland Starck, Michaël Léonard, Philippe Deprins, Michel Schoonbroodt et Laszlo Ruwet



Monsieur Eric Preud'homme préside, en sa qualité de Président du conseil d'administration. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Schoonbroodt, directeur, et comme scrutateurs Messieurs Roland Starck et Michael Léonard.

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux coopérateurs en date du 8 juin 2020. La convocation prévoyait l'ordre du jour suivant:

- Comptes Annuels 2019
- Rapport de gestion 2019
- Vérification des comptes : conclusions
- Décharge des administrateurs
- Démission de deux administrateurs : France Charlier et Michel Schoonbroodt
- Renouvellement du mandat de Frédéric Breulhez, Eric Preudhomme et Laszlo Ruwet comme administrateur
- Nomination de deux nouveaux administrateurs : 5 personnes se sont présentées suite à notre appel aux candidatures.

Sur le site internet, nous avons créé une page spéciale pour avoir accès aux documents de l'AG et connaître la procédure du vote :

<https://www.vindupaysdeherve.be/ag-2020>

Sur cette page, il y a des vidéos et des documents : le rapport de gestion et les comptes 2019, les candidatures, En annexe, nous reprenons sur 3 pages le contenu de cette page internet.

Nous avons organisé une session de QUESTIONS/REPONSES. Les questions ont été posées pour le 15 juin et les réponses ont été données le 18 juin. En annexe, nous reprenons également les 7 pages du document QUESTIONS / REPONSES.

Nous avons utilisé la plateforme de vote : www.balotilo.org

Nous avons envoyé une invitation de vote à 534 emails différents, représentant l'entièreté de nos coopérateurs. Nous avons plus de 534 coopérateurs mais certains mails sont partagés par plusieurs coopérateurs (le même mail dans le couple, les enfants n'ont pas de mail et c'est donc le mail d'un parent,).

Cette plateforme nous a permis d'envoyer 534 clés uniques à 534 emails et de ne pas avoir d'intrusion externe dans le vote. Si une personne utilisait une seconde fois cette clé unique, elle modifiait automatiquement son propre vote (en écrasant les données antérieures). Ce vote n'était pas anonyme puisque nous devions multiplier le vote de cette personne par son nombre de parts.

La date limite du vote était le 20 juin 2020 à midi. C'est cette plateforme qui nous a transmis les résultats du vote. Au total, 165 coopérateurs ont voté, représentant 729

parts sociales c-à-d 47% du capital (puisqu'il y a 1518 parts émises à la date de la convocation).

L'article 32 de nos statuts stipule que « chaque associé ou associé garant dispose d'autant de voix qu'il a de parts sociales. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus du dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du personnel engagé par la société. »

Malgré les 729 parts représentées, nous avons limité le poids de plusieurs coopérateurs à 5% de 729 parts = 36 parts. Cette opération diminue alors le nombre de parts prises en considération pour le vote à 440 parts sociales.

Rapport de gestion 2019 :

Le rapport était disponible sur le site et les coopérateurs ont pu poser les questions qu'ils désiraient sur ce rapport.

Vérification des comptes : conclusions

Les conclusions de 3 coopérateurs sur le contrôle des comptes étaient également disponibles sur le site et les coopérateurs ont pu poser les questions qu'ils désiraient sur ce document.

Vote d'approbation des comptes 2019

Les coopérateurs ont pu prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des comptes annuels 2019 (présentant un bilan total de 676.382,79€) disponibles sur le site internet. Ils ont pu poser des questions par écrit (avant le 15 juin) et recevoir une réponse écrite (le 18 juin).

Résultats du vote d'approbation des comptes 2019 :

OUI	NON	ABSTENTION
347 parts	6 parts	87 parts

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, les comptes sont approuvés.

Vote de décharge aux administrateurs

OUI	NON	ABSTENTION
359 parts	8 parts	73 parts

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la décharge est accordée aux administrateurs.

Vote de démission de deux administrateurs :

France Charlier, démission avec effet ce jour :

OUI	NON	ABSTENTION
348 parts	0 parts	92 parts

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la démission est approuvée par l'Assemblée Générale.

Michel Schoonbroodt, démission avec effet au 31/12/2019

OUI	NON	ABSTENTION
340 parts	18 parts	82 parts

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la démission est actée par l'Assemblée Générale.

Vote de renouvellement des mandats

Pour ces points et suite aux questions de l'Assemblée, décision est prise par le Conseil d'Administration de postposer le vote de ce point à une assemblée générale extraordinaire ultérieure.

Vote de nomination de nouveaux administrateurs

Pour ces points et suite aux questions de l'Assemblée, décision est prise par le Conseil d'Administration de postposer le vote de ce point à une assemblée générale extraordinaire ultérieure.

Nous allons soumettre les résultats des votes de la plateforme BALOTILO aux 2 scrutateurs chargés du contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 15.

Le PV de cette Assemblée Générale sera signé après vérification par le Président, le secrétaire et les 2 scrutateurs.

Eric Preud'homme

Michel Schoonbroodt

Michael Léonard

Roland Starck

ANNEXES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 20 juin 2020

Les circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus ont exigé une adaptation de la tenue de l'assemblée générale. Dans un Arrêté royal n°4 du 9 avril 2020, le législateur recommande que les assemblées générales se tiennent sans la présence physique des coopératrices et coopérateurs. Afin de vous permettre de voter en connaissance de cause, nous mettons dès à présent à votre disposition les documents ci-dessous et nous vous proposons un système de questions / réponses.

CA2020 EPR



CA2020 MSC1



CA2020 MSC2



AG2020 MLE



CA2020 XBA1



CA2020 DJA1



CA2020 FBR1



Nous invitons les coopérateurs à :

1. consulter les documents suivants :

- Les Comptes Annuels 2019 à approuver : comptes internes détaillés et comptes annuels schéma BNB
- Le rapport de gestion 2019
- Vérification des comptes : conclusions
- (pour information) PV de l'AG de 2019 (signé immédiatement après la séance)
- Décharge des administrateurs
- Démission de deux administrateurs : France Charlier (avec effet à l'AG) et Michel Schoonbroodt (avec effet au 31/12/2019)
- Renouvellement du mandat de Frédéric Breulhez, Eric Preudhomme et Laszlo Ruwet comme administrateur
- Nomination de deux nouveaux administrateurs : 5 personnes se sont présentées suite à notre appel aux candidatures. Veuillez trouver (en cliquant sur leur nom) leur présentation

Yannick Bergmann

Anne Chanteux

Fabienne Detry

Serge Godefroid

Gilles Léonard

2. poser toutes les questions au Conseil d'Administration par voie électronique (au mail : info@vindupaysdeherve.be) avant le 15 juin. Nous répondrons à toutes vos questions et vous communiquerons les réponses par mail (dans un document spécifique "Questions / Réponses à l'AG", le même document pour tout le monde avec toutes les questions et toutes les réponses et même si vous n'avez pas posé de question, vous recevrez quand même ce document) dans le courant de la journée du 18 juin.

Voici les Questions/Réponses

3. voter avant le 20 juin à midi par voie électronique et de la façon suivante :
vous allez recevoir dans les prochains jours un mail séparément à la convocation provenant de l'application « BALOTILO.ORG ». Dans ce mail, vous trouverez le lien (unique) à utiliser pour réaliser VOTRE vote.
Il est important que, avant de valider votre vote, vous indiquiez dans le champ « Votre nom » votre numéro de part de coopérateur que vous pouvez retrouver sur le certificat que nous vous avons envoyé par la poste (en supprimant préalablement tout autre indication). Pour les détenteurs de plusieurs parts il faut indiquer le numéro de votre première part, nous consoliderons automatiquement toutes vos parts. Pour les groupes de personnes (familles par exemple) qui sont enregistrés chez nous sur une seule adresse mail, nous consoliderons aussi automatiquement toutes les personnes sur ce vote. Vous ne pourrez voter qu'une seule fois.
Attention, le résultat que l'application BALOTILO peut indiquer après la clôture ne tient pas compte du nombre de parts par vote, il n'est donc pas valable. Nous vous communiquerons les résultats après clôture et consolidations. En cas de doute, contactez-nous par email à l'adresse info@vindupaysdeherve.be et nous répondrons à votre question.
Vous pouvez voter à l'avance et dès aujourd'hui. La clôture des votes aura lieu à midi le 20 juin. Nous vous communiquerons les résultats de ce vote par mail dans le courant de l'après-midi du 20 juin. Tout vote reçu le 20 juin après 12 h ne sera plus pris en compte.
4. Etant donné que vous disposez de plusieurs jours pour envoyer votre vote (même entre les réponses aux questions le 18 juin et la date limite du 20 juin) et puisque tout le monde peut voter à tout moment, il n'est pas possible de donner une procuration.
5. Si vous n'êtes pas à l'aise avec le vote en ligne, veuillez prendre contact avec nous par mail ou par téléphone et nous tenterons de mettre en place un système de vote "exceptionnel" et "juste pour vous". Ce ne sera pas facile puisqu'il faudra peut-être utiliser la poste (et cela prend du temps) et que nous devons trouver un moyen afin de

bien identifier l'identité du coopérateur.

Merci d'avance pour votre participation.

Coopérativement,

Le Conseil d'Administration de Vin du Pays de Herve



Téléphone : 0472 493709

info@vindupaysdeherve.be

© 2020 www.vindupaysdeherve.be

Assemblée Générale du 20 juin 2020 : QUESTIONS / REPONSES

QUESTION :

« Bonjour,

La procédure proposée pour l'élection des administrateurs ne me semble pas conforme aux Statuts :

- *Il n'est pas prévu que le Conseil d'Administration puisse décider du nombre d'Administrateurs à élire.
L'Assemblée Générale est libre d'élire le nombre d'administrateurs qu'elle souhaite, dans les limites fixées par les statuts, c'est à dire un maximum de 12, si je ne m'abuse.*
- *Les Statuts ne prévoient pas une procédure distincte entre la réélection d'administrateurs sortant et l'élection de nouveaux administrateurs.
Il n'y a donc pas lieu de traiter les candidatures de MM. Breulhez, Preudhomme et Ruwet différemment de celles des 5 autres candidats, dont les noms ne sont même pas mentionnés dans la convocation.
Il faudrait, au contraire, mentionner les huit candidats sur un pied d'égalité.*

Il y donc lieu, selon moi, de corriger l'ordre du jour de la convocation et les questions à répondre pour corriger ces anomalies, sous peine de rendre l'élection suspecte d'être noyauté par le CA actuel, si pas invalide.

Je profite de la présente pour faire remarquer à tous le pouvoir disproportionné que se sont arrogés les « membres garants », s'octroyant à vie la majorité au CA et des pouvoirs de blocage illimités au sein de l'AG. Je ne suis pas juriste et ne sais pas si une telle mainmise est légale, mais je la trouve tout à fait anormale et immorale dans l'esprit d'une coopérative à vocation sociale, dans lequel le principe d'égalité « une part, une voix » devrait prévaloir.

Cordialement. »

REPONSE :

Nous nous retrouvons ici face à plusieurs questions d'un seul et même coopérateur.

En ce qui concerne les coopérateurs garants, nos statuts ont été rédigés par un notaire. Ils ont été relus et agréés par le Conseil National de la Coopération. Par acquis de conscience, nous avons vérifié une troisième fois auprès d'un avocat spécialisé et celui-ci nous a confirmé que les statuts s'inscrivent dans le respect du Code des sociétés et associations.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, l'avocat que nous avons consulté nous fait remarquer que la procédure de renouvellement et de sélection aurait dû être précédée par un vote quant au nombre d'administrateurs et ne pas faire de distinction entre les 3 renouvellements et la sélection entre les 5 candidats, ce qui pourrait rendre caduque notre démarche. Nous nous en excusons : c'est la première fois que nous passons à travers cette procédure de renouvellement et de nomination d'administrateurs.

Il convient de préciser en outre que le mandat des 3 administrateurs pour lesquels un renouvellement était proposé avait une durée de 4 années, soit jusqu'en septembre 2021. Il n'y a donc pas d'urgence à procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.

Afin de garantir la sécurité juridique des décisions à adopter, il nous paraît plus opportun de reporter le point relatif à la nomination des administrateurs et d'annuler les votes déjà émis à cet égard. Le point sera donc considéré comme retiré de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin. Nous planifierons une nouvelle AG Extraordinaire à l'automne, après les vendanges.

Nous remercions ce coopérateur pour nous avoir signalé ces manquements à la procédure.

QUESTION :

*« Bonjour Michel,
Merci pour votre travail.
Je voudrais connaître l'objectif de la coopérative en ce qui concerne la surface de plantation des vignes à terme ?
Cordialement »*

REPONSE :

L'objectif était (et reste) de 10 hectares minimum. Nous y sommes presque mais, étant donné les investissements importants à réaliser pour construire (et équiper) le chai, nous avons décidé pour 2020 de « lever le pied ». La recherche de terrains n'est plus vraiment un problème : nous avons plus d'opportunités que de moyens en ce moment.

QUESTION :

« Bonjour à tous

D'abord merci pour la convocation à l'AG "virtuelle" et pour toutes les informations que vous avez transmises.

J'ai deux questions sur ces informations :

1. Dans une vidéo, Michel dit que la Sowecsom vient avec 350 000 € dans le projet. Dans le rapport de gestion, paragraphe "Evènements survenus après clôture" il est écrit que la Sowecsom est entrée dans le capital avec 150 000 €. Sous quelle forme sont-ils venus avec les autres 200 000 € ?
2. La coopérative travaille -t-elle toujours dans les vignes du château de Berlieren ? Si oui, quel a été le montant facturé en 2019 et dans quelle rubrique des comptes se retrouve-t-il ?

D'avance merci pour vos réponses. »

REPONSE :

1. En effet, la Sowecsom est intervenue avec 150.000 euros de capital en avril 2020 (à un moment où le rapport de gestion était en cours d'élaboration). Ils sont intervenus plus tard (en mai 2020, après la finalisation du rapport) avec 200.000 euros de dette complémentaire. Les conditions de cette dette sont reprises plus bas dans une autre question.
 2. Non, nous n'avons pas travaillé en 2019 pour le château de Berlieren. Il y a eu quelques ventes (à prix coûtant) de matériel : 874 euros repris sous le compte 705700.
-

QUESTION :

« Bonjour,

1. Quelle est la raison de la démission de France Charlier de sa fonction d'administratrice ?
2. Michel Schoonbroodt a-t-il démissionné de sa fonction d'administrateur pour endosser le rôle de directeur ?

Bien à vous. »

REPONSE :

1. Pour des raisons de surcharge professionnelle. Elle a écrit au CA une jolie lettre dans laquelle nous pouvons lire : « Je suis très heureuse d'avoir pu participer au lancement de ce magnifique projet ! Et je vous remercie de m'avoir fait confiance. Je reste bien entendu disponible à l'occasion si vous avez besoin d'aide. Et je termine par souhaiter bon vent et plein d'énergie positive à la coopérative pour la suite de ses aventures. »
 2. C'est correct. C'est bien cela.
-

QUESTION :

« Une question pour le groupe de travail du chai.

Qu'en est-il de la construction du chai dont vous nous avez parlé près du cimetière de Henri-Chapelle ?

Merci pour votre réponse »

REPONSE :

Cela reste d'actualité. Une proposition de bail emphytéotique est, en ce moment, à la Commune d'Aubel. Il s'agit d'un projet de chai plus ambitieux (et plus accessible) que celui que nous avons maintenant. Ce serait la cerise sur le gâteau.

QUESTION :

« Bonjour,

Je découvre l'ordre du jour de l'AG, et je suis étonné de voir que l'on pouvait poser sa candidature pour être administrateur... J'ai beau chercher dans mes mails, je ne trouve aucune communication en ce sens...

J'aimerais pouvoir poser également ma candidature. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre. Peut-être faudrait-il communiquer sur ce point et permettre à tous les coopérateurs le souhaitant de poser leur candidature...

Cordialement. »

REPONSE :

L'appel à candidature a été envoyé le 22 janvier et il fallait remettre sa candidature pour le 28 février 2020. D'autres appels seront faits dans le futur.

QUESTION :

« Bonjour,

J'aurais voulu savoir quel a été l'impact des gelées tardives du mois de mai sur les vignes.

Concrètement, comment cela va-t-il affecter la production de cette année ?

Bien cordialement »

REPONSES :

Le gel printanier a fait énormément de dégâts dans les vignes en Wallonie. Malgré les bougies, nous n'avons pas pu sauver notre parcelle de Messitert. Par contre, les bougies nous ont

préserver les parcelles de Crawhez et Teberg. Nous estimons les dégâts à 20% de notre production.

QUESTION :

« Bonjour,

J'ai deux questions à poser dans le cadre de l'AG 2020 :

- Michel nous a parlé de 350.000 EUR à recevoir de la Sowecsom : sous quelle forme et à quelles conditions ?*
- Quel est le budget des dépenses d'investissement (le chais essentiellement, j'imagine) pour 2020 ?*

Merci d'avance pour vos réponses ! Et aussi pour tout ce que vous avez déjà fait en préparation de cette AG ! »

REPONSE :

- Les 350.000 euros de la Sowecsom ne sont plus à recevoir mais ont été reçu : 150.000 euros sous forme de capital (ce sont des parts sociales comme les vôtres) et 200.000 euros de crédit. Un crédit de 8 ans à 3% d'intérêt annuel et moratoire de 1 an sur le capital.
 - Le plan financier reprend pour 2020 un plan d'investissement de 320.000 euros. Presque l'entièreté est en effet attribué à la construction du chai et l'équipement nécessaire pour vinifier les 4 premiers hectares.
-

QUESTION :

« Chers administrateurs,

Quand pourrons-nous acquérir les premières bouteilles ?

Est-ce nous serons avertis des possibilités et quels seront nos avantages en tant que coopérateurs ?

Bien à vous, »

REPONSE :

Une première vendange est prévue pour septembre 2020. Les premières bouteilles de vins tranquilles seront alors disponibles pour Pâques 2021. Pour les effervescents, ce sera un peu plus long puisqu'ils doivent vieillir sur latte. En tant que coopérateurs, vous serez tenus au

courant de l'évolution des vinifications et, bien sûr, nous vous inviterons à une dégustation/pré-vente (avec les 5% de réduction promis depuis toujours).

QUESTION :

*« Bonjour,
Dans le rapport vous parlez de 7 parcelles . Je n'en compte que 6 .
Crawhez, Messitert, TeBerg, Kinkenweg, Merckoff et La Croix.
Avons nous une nouvelle parcelle? Si oui où est elle ?
Belle journée »*

REPONSE :

Lorsque nous parlons de 7 parcelles, c'est que nous intégrons celle de Berlieren dans le calcul. Il est plus correct de parler de 6 parcelles. Vous avez raison.

QUESTION :

*« Bonjour,
Je lis que de plus en plus de projets d'implantation voient le jour en Wallonie. Quel est notre positionnement par rapport à cette concurrence ?
Cordialement, »*

REPONSE :

Nous sommes favorables à toutes les initiatives. Nous les aidons lorsqu'ils nous demandent de l'aide : Berlieren et, plus récemment, à Clermont S/Berwinne.

QUESTION :

« J'aimerais savoir pourquoi , dans la situation difficile où nous sommes, nous avons alourdi nos charges d'un véhicule supplémentaire avec les frais annexes qui y sont liés. Carburant, assurances, entretiens, taxes et amortissement.

Il avait été dit que le changement de statut de Michel Schoonbroodt resterait dans la même enveloppe budgétaire mais ce n'est pas le cas si je comprend bien le bilan .

*Chez Securex l'engagement d'un deuxième collaborateur expérimenté dans le domaine commercial est estimé à 47361 euros par an (déduction faite du tax shift aide à l'emploi.)
Le salaire de Michel est donc correct voir mieux !*

Les frais liés à ce deuxième véhicule sont des avantages qui augmentent l'enveloppe initialement votée en AG .

Nous n'avons pas encore fait entrer un euro, et nous nous permettons une voiture de société non utilitaire (donc moins avantageuse fiscalement)

Ne vivons nous pas au dessus de nos moyens ? »

REPONSE :

La promotion de la coopérative, le déplacement dans les diverses parcelles, les très nombreuses réunions, les événements Wine4cheese, toutes les démarches pour la construction du chai et de son équipement... nécessitent énormément de déplacements du directeur. Le CA a donc décidé de prendre en charge le véhicule. Le directeur, de son côté, paye un avantage en nature pour la voiture.

Nous sommes conscients que nos dépenses sont plus élevées que nos rentrées. C'est inhérent à toutes les créations d'entreprises et plus particulièrement un domaine viticole.